



Royaume du Maroc



Agence du bassin
hydraulique du Sebou

Une nouvelle approche de gestion des ressources en eau du bassin du Sebou



Une gestion intégrée et concertée des ressources en eau



Maroc - Ministère de l'Équipement, du
Transport, de la Logistique et de l'Eau
Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau



Dans le cadre du jumelage MA/36 – ENPI/2011/022-778 –
« Gouvernance et Gestion Intégrée des Ressources en Eau au
Maroc »

Projet financé par l'Europe

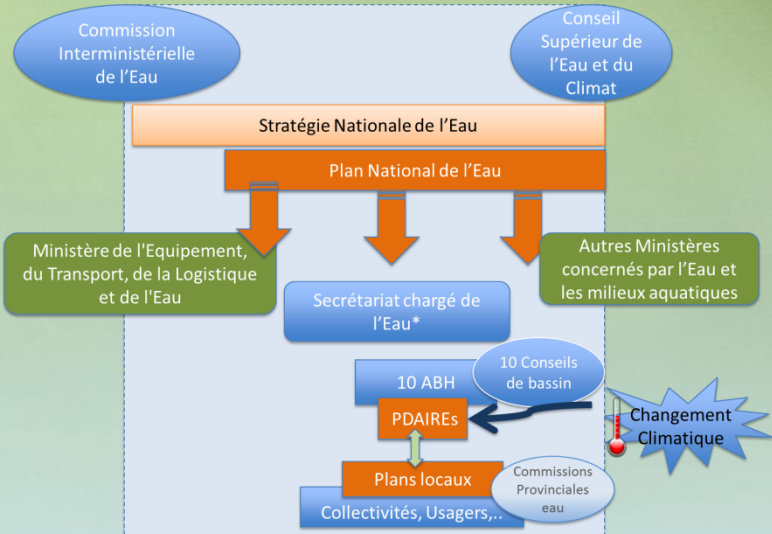
Projet piloté par l'Office international de l'eau

L'eau, aujourd'hui et demain

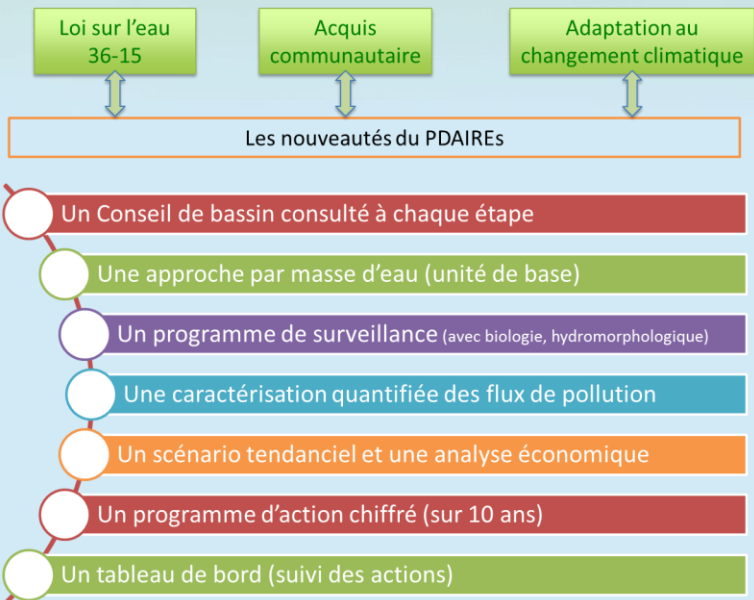
1. POURQUOI REVISER LE PDAIRE

Le PDAIRE, **document de planification** à long terme (2050), doit traduire **les orientations** de la Stratégie Nationale de l'Eau, et prendre en compte les spécificités du bassin hydraulique afin de garantir les besoins futurs en eau et d'accompagner les développements socio-économiques.

Cet horizon 2050 permettra d'intégrer les grandes orientations stratégiques qu'impose l'adaptation au Changement Climatique.



*Ministère de l'équipement, transport, de la logistique et de l'eau
Source : Schéma organisationnel du secteur de l'eau - PAIS, 2017



Révision des PDAIREs (accompagnement dans le cadre du Jumelage « Gouvernance et Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Maroc »)

La **révision du PDAIRE** est l'occasion de bénéficier des acquis des états membres de l'UE en intégrant les notions incluses dans la **DCE**. L'objectif de ce document est d'apporter un éclairage aux agences de bassin marocaines dans le cadre de la révision de leur PDAIRE comme prévue dans la loi 36-15 relative à l'eau, (10 août 2016, articles 91 et 92).

Le **bassin pilote du Sebou** a bénéficié du transfert d'expériences du **jumelage** pour la révision de son PDAIRE. Notamment, le jumelage a permis d'apporter des éléments méthodologiques pour fixer des objectifs environnementaux par **masse d'eau**, et pour intégrer les enjeux liés à la prévention des risques d'inondation et des phénomènes de sécheresse.

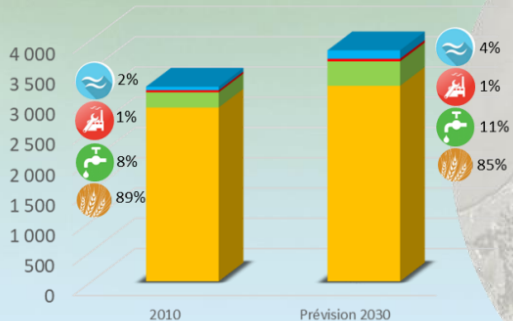
2. A PROPOS DU BASSIN DU SEBOU

UN BASSIN A FORT POTENTIEL,
MAIS DES DEFIS MAJEURS QUI PEUVENT CONTRAINDRE LE DEVELOPPEMENT

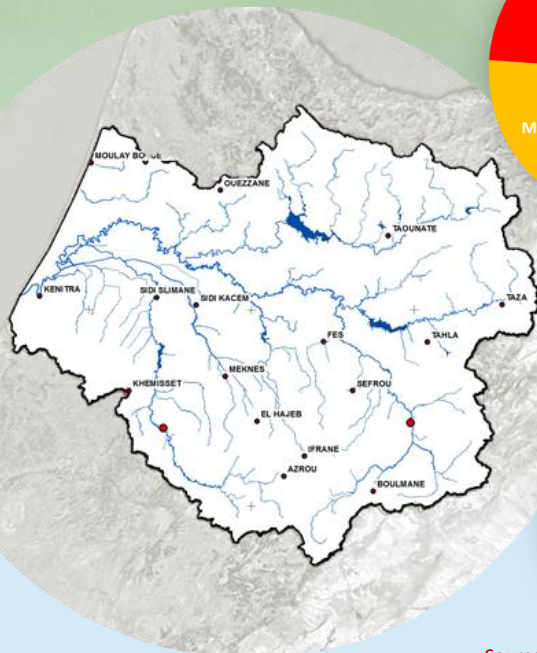
Le bassin du Sebou en chiffres

- Population : 6.2 millions d'habitants
- Superficie : 40 000 km², 6% du territoire national
- Localisation : Situé au nord-ouest du Maroc
- Climat : type méditerranéen à influence océanique et continental vers l'intérieur
- 30% du potentiel national en eau de surface et 20% en eau souterraine

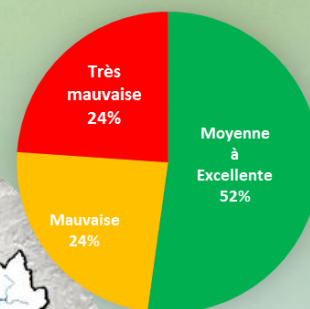
Besoins en Eau en Mm³



* Pour améliorer la qualité



Qualité des eaux de surface, (données 2013)



Qualité des nappes, (données 2013)



Sources de pollution : Rejets domestiques (130Mm³), activité industrielle (3,5 MEH, sucrerie, papeterie, huilerie), décharges publiques 750000T/an, nitrates d'origine agricole.

Les barrages sur le Sebou

- 10 grands barrages = capacité de stockage de 5548 Mm³
- 44 petits barrages et lacs collinaires
- 2 grands barrages en cours de construction (1200Mm³)
- En projet** : 7 grands barrages, horizon 2030

LES ENJEUX: CONTRAINTES ET DEFIS SUR LE BASSIN DU SEBOU

Augmentation de la population (9M hab.)
Expansion des surfaces irrigables
Impact du changement climatique

Surexploitation des nappes
Pollution des ressources en eau
Risques d'inondation

Niveau piézométrique: 290/22



Ne rien changer, c'est risquer de ne pas satisfaire les besoins futurs

L'eau, aujourd'hui et demain

LE SEBOU

NOUVELLE
APPROCHE

CONSEIL DE
BASSIN

ETAT DES
LIEUX

SURVEIL-
LANCE

PROGRAMME
D'ACTIONS

SIE

COUTS

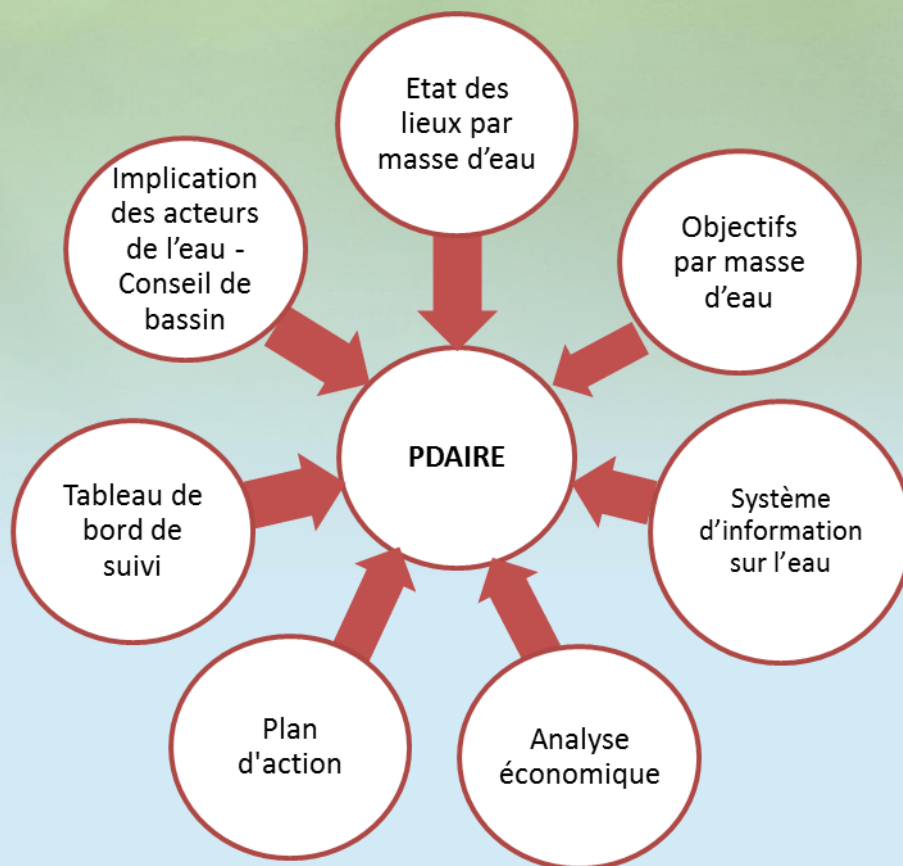
GLOSSAIRE

3. LA NOUVELLE APPROCHE DE GESTION

Les apports du jumelage

Un appui méthodologique pour la révision des PDAIRE intégrant les nouvelles dispositions réglementaires de la loi 36-15 ainsi que les concepts de la DCE. Les actions sont réalisées dans le bassin pilote du Sebou, puis seront capitalisées notamment à travers un guide et des groupes de travail inter-bassins, et mises en œuvre sur les autres bassins marocains.

La nouvelle approche pour réviser le PDAIRE consiste à faire converger les différents éléments méthodologiques que propose la DCE : construction d'un état des lieux des ressources en eau sur la base de l'analyse des principaux problèmes, identification des mesures à mettre en place, analyse économique pour aider à la décision et financer les actions, consultation active des parties prenantes.



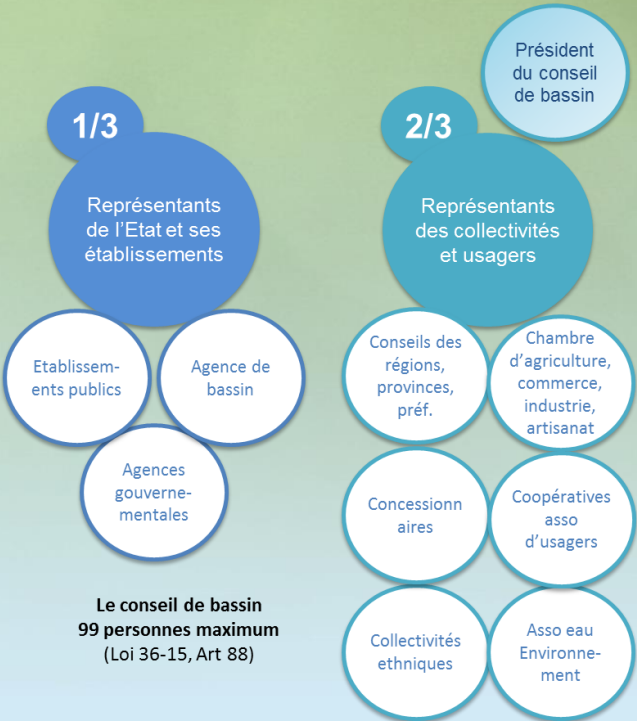
Le projet de jumelage institutionnel financé par l'Union Européenne dans le cadre du « Plan d'action Maroc pour la mise en œuvre du statut avancé (2013-2017) », constitue une contribution à la feuille de route du statut avancé et notamment un appui à la mise en œuvre de la stratégie renouvelée du secteur de l'eau du Maroc.

4. LA PARTICIPATION DES ACTEURS

LE CONSEIL DE BASSIN, ORGANE DE CONCERTATION

Un conseil de bassin est créé au niveau de chaque agence, instauré au travers de la Loi 36-15, pour la consultation des parties prenantes notamment à chaque étape d'élaboration des PDAIRE.

C'est une assemblée qui réunit à l'échelle du bassin hydrographique, les acteurs publics, privés, les élus et la société civile agissant dans le domaine de l'eau. Il donne son avis sur la planification et la gestion de l'eau, et participe à l'élaboration du PDAIRE. Il s'appuie sur un comité technique (composé d'une partie de ses membres) chargé de préparer les travaux et les avis du Conseil de bassin. Le conseil de bassin peut créer d'autres comités techniques en fonction de ses besoins.



Les autres formes d'implication des acteurs de l'eau au niveau local:

Les Contrats de gestion participative (article 115) pour les nappes, portions de nappes, cours d'eau, tronçons de cours d'eau , lacs ou portions de lacs ou toute autre portion du domaine public hydraulique en commun accord avec les partenaires et les usagers de l'eau*. Ils doivent respecter les prescriptions du plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau et sont soumis à l'avis du conseil du bassin et des commissions préfectorales de l'eau avant leur approbation.

*ABH, élus, associations, ministères, usagers (agriculture, AEP, industries, tourisme)

CONSEIL DE BASSIN
ETAT DES LIEUX
SURVEIL- LANCE
PROGRAMME D' ACTIONS
SIE
COUTS
GLOSSAIRE

5. L'ETAT DES LIEUX: CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

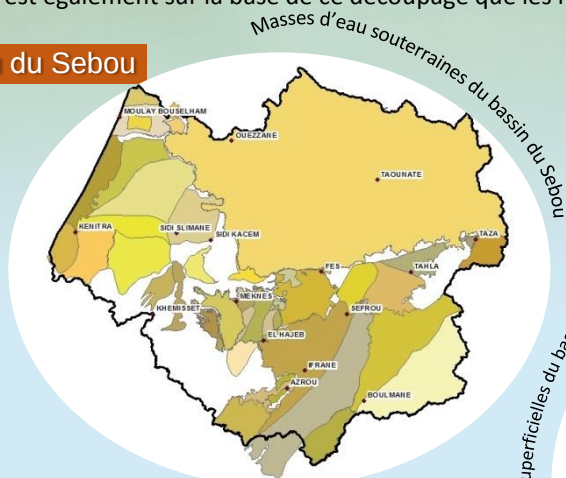
REUSSIR L'ETAT DES LIEUX EST UNE RESPONSABILITE PARTAGEE ENTRE TOUS LES ACTEURS

L'état de lieux, fondement du PDAIRE est indispensable et permet de :

- Connaître et partager l'état du bassin avec les gestionnaires et usagers de l'eau ;
- Se projeter dans le futur et voir comment les activités vont se développer pour identifier leurs impacts;
- Evaluer le risque de ne pas atteindre un bon état des eaux qualitatif et quantitatif.

L'unité de base pour l'état des lieux est la **masse d'eau** qui constitue un nouveau découpage plus détaillé des nappes d'eau, des cours d'eau... en petites unités homogènes définies en fonction des conditions naturelles et des pressions. Elles sont utiles pour la gestion et le suivi des programmes d'actions sur les ressources en eau. Pour la DCE c'est l'unité de base pour évaluer l'état écologique, analyser les pressions et fixer des objectifs environnementaux. C'est également sur la base de ce découpage que les réseaux de surveillance sont établis.

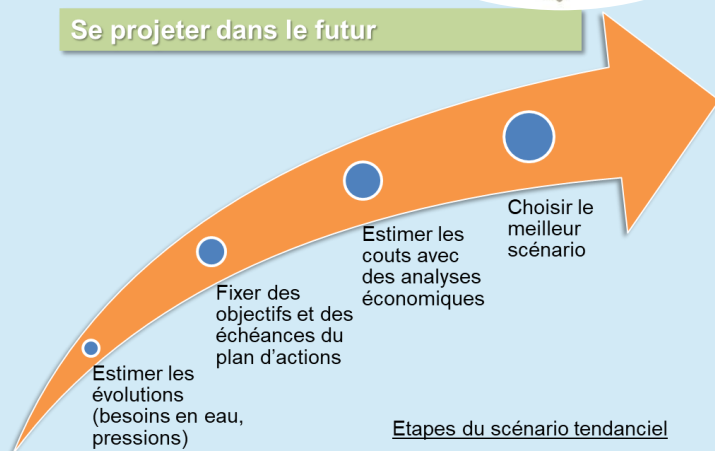
Les masses d'eau du Sebou



Masses d'eau superficielles du bassin du Sebou



Se projeter dans le futur



Tous les acteurs de l'eau sur le terrain sont concernés par l'état des lieux et doivent contribuer à la connaissance des ressources, des usages et des besoins futurs.

L'eau, aujourd'hui et demain

ETAT DES
LIEUX

SURVEIL-
LANCE

PROGRAMME
D' ACTIONS

SIE

COÛTS

GLOSSAIRE

6. LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE

ETAPE CLÉ DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION

Le **programme de surveillance** permet de suivre l'état des eaux ; il s'appuie sur la collecte des données via des stations de mesures, des études, des inventaires, des enquêtes.

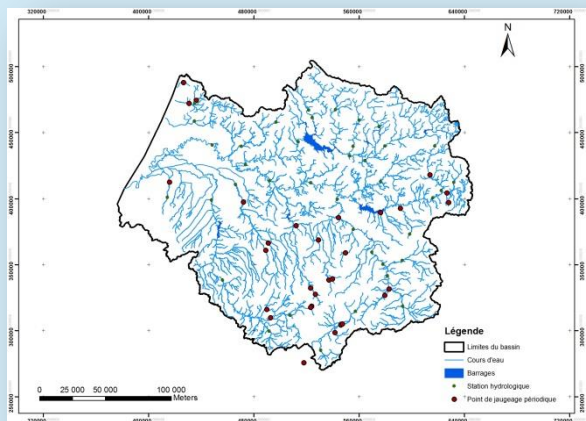
Les réseaux de surveillance permettent de suivre les concentrations de substances toxiques, les paramètres physico-chimiques, les indicateurs biologiques. Ils permettent de collecter les informations pour évaluer l'état des ressources en eau (état qualitatif et quantitatif) pour les eaux de surface et les eaux souterraines. Le programme de surveillance doit aussi permettre de contrôler si les objectifs fixés sont atteints.

Développer le programme de surveillance permettra de faire un meilleur choix des actions et des investissements.

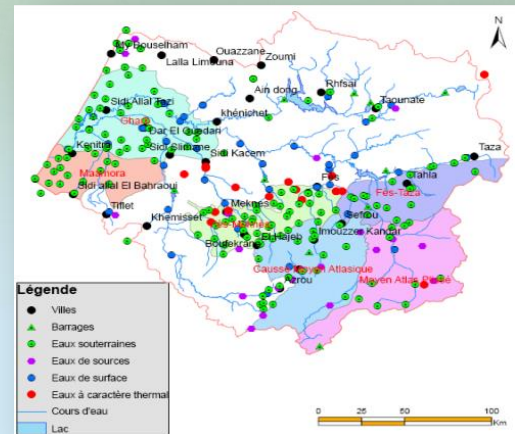
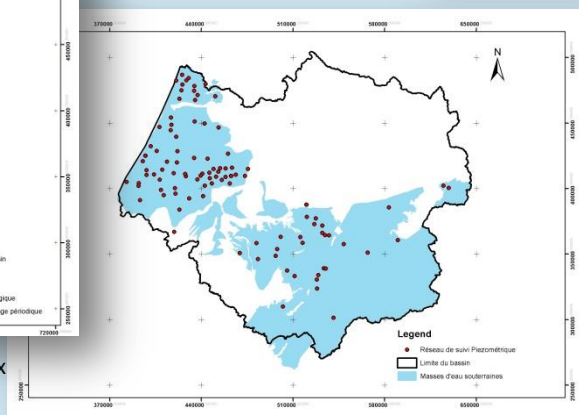
La surveillance dans le bassin du Sebou

L'ABH développe, suit et actualise le programme de surveillance:

- Une obligation réglementaire (Loi 36-15, article 129)
- Une mise en œuvre partenariale (ONE, Régies municipales, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Intérieur...).
- L'identification des sites pour installer des stations de mesures peut être effectuée avec les partenaires directement intéressés par la politique sectorielle, ou parce qu'ils possèdent la compétence technique et la connaissance du terrain (représentants des agriculteurs, des industries ...).



Réseaux de surveillance quantitatifs des eaux superficielles et des eaux souterraines



Réseau de surveillance - qualité

7. REpondre aux usages de demain : le Programme d'actions

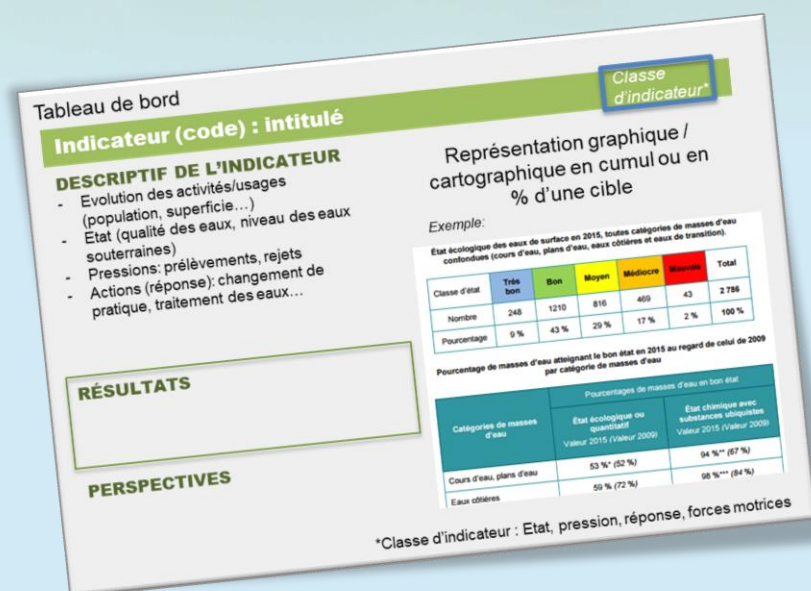
UN PROGRAMME CONCERTÉ AUJOURD'HUI POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DE DEMAIN

Le **Programme d'actions** est un document du PDAIRE qui identifie les actions nécessaires à mettre en œuvre à l'horizon 2050 (il peut être révisé tous les 10 ans) pour satisfaire aux objectifs environnementaux définis par le PDAIRE. Il en précise le responsable, l'échéancier et les coûts.

Une action est de nature: réglementaire, incitative, contractuelle, de connaissance ou d'études, financière, de sensibilisation...

Types d'actions prévues dans le programme sur le bassin du Sebou

- Economiser, valoriser l'eau tous secteurs confondus
- Réduire les rejets polluants
- Sécuriser les approvisionnements collectifs (barrages, ressources non conventionnelles...)
- Assurer la protection contre les inondations
- Sauvegarder le DPH
- Renforcer le contrôle (police de l'eau)
- Développer la participation du secteur privé



Le **Tableau de bord**, destiné à rendre compte de la mise en œuvre du PDAIRE.

Il suit, à l'aide d'indicateurs, la mise en œuvre des moyens (actions prévues et effectivement réalisées) ainsi que les résultats en termes d'atteinte des objectifs environnementaux. Publié périodiquement, il permet d'informer, de sensibiliser, voire d'alerter sur la mise en œuvre concrète du PDAIRE et de communiquer auprès des partenaires sur certains aspects.

8. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU (SIE)

PARTAGER NOS DONNEES POUR PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

Le SIE ?

C'est un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont produites, collectées, traitées et mises à disposition des usagers. L'ensemble de ces données doit être accessible à tous via un portail internet.

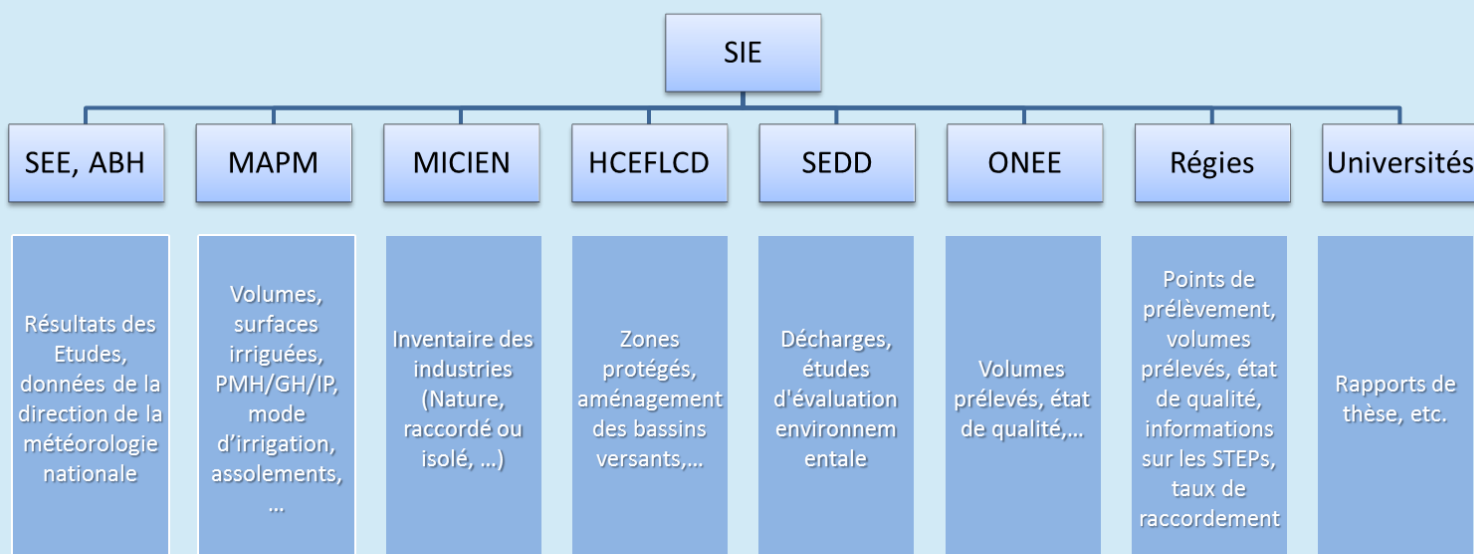
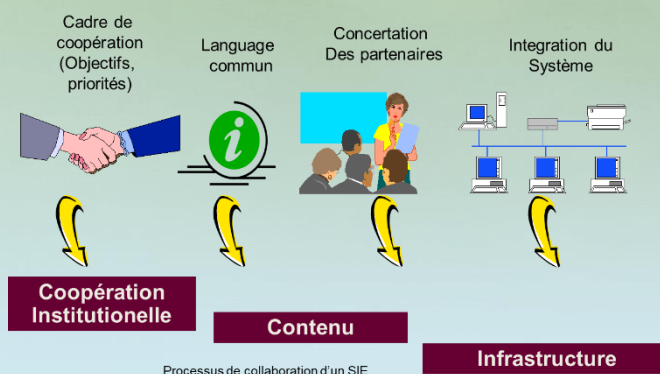
La loi 36-15 impose l'échange de la donnée avec l'ABH (articles 129 et 130). Dans ce cadre le ministère de tutelle développe le « Système National de l'Information sur l'Eau » qui vise à organiser les échanges de données entre tous les partenaires et à définir des protocoles d'échange via des conventions entre ceux qui produisent et utilisent les données.

Le SIE sur le bassin du Sebou

De nombreux dispositifs concernant la gestion des ressources en eaux, et de nombreux producteurs de données existent sur le bassin.

L'objectif du PDAIRE est de développer :

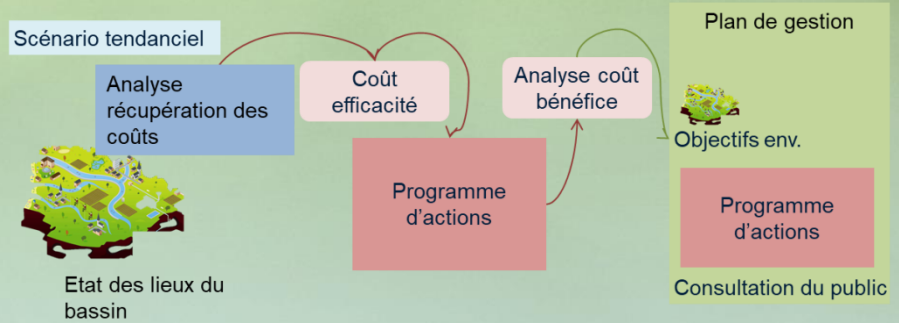
- Un **seul système** d'information cohérent au niveau du bassin qui intègre l'existant et permet de faire remonter les informations au niveau central,
- Des **protocoles d'échange** systématiques de données entre les différents partenaires qui interviennent dans le domaine de l'eau, en les encourageant à développer des **SI partagés**.



9. CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES ACTIONS

PAYER, C'EST AUSSI ETRE AIDE ET ETRE SOLIDAIRE POUR MIEUX GERER LES RESSOURCES EN EAU

Les analyses économiques sont des instruments économiques appliqués à la gestion de l'eau. Elles sont des outils d'aide à la décision en termes de coûts/efficacité. Elles permettent également de préciser les mécanismes financiers mis en œuvre pour assurer le recouvrement des coûts liés à l'eau.



Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, doivent payer des redevances.

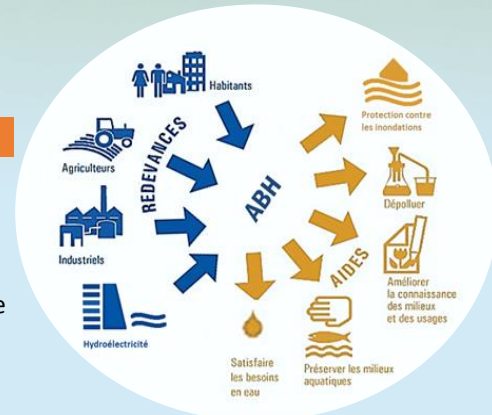
La redevance

Si le dispositif des redevances pour toute exploitation ou utilisation du DPH est déjà en place au Maroc, il est néanmoins important de préciser pour les différents types d'usages du DPH les caractéristiques fondant le calcul de ces redevances (rejets, prélèvements, pollutions, services,...).

Zoom sur le Sebou

Les activités économiques telles que l'Irrigation, la production d'énergie hydroélectrique, sont les deux plus gros consommateurs d'eau et jouent également un rôle important pour le développement socio-économique du pays. Ils contribuent pour une grande partie au montant total de la redevance perçue par l'ABH.

Le **faible taux de recouvrement** de ces deux secteurs impactent l'exécution des plans de l'agence et réduisent sa capacité de contribution dans le cadre des partenariats (travaux de protection, valorisation, suivi ressource en eau, planification...).



Les redevances : Qui paie les redevances, à quoi servent les redevances ?

Objectif du PDAIRE :

Améliorer le taux de collecte pour participer au financement les actions du programme.

L'eau, aujourd'hui et demain

10. GLOSSAIRE

ABH	Agence de Bassin Hydraulique
Analyses économiques	il s'agit du recours à des méthodes d'analyse et à des instruments économiques pour contribuer à la définition du PDAIRE et du programme d'actions.
Conseil de bassin	Créé par la loi 36-15 (art 88), assemblée qui réunit à l'échelle du bassin hydrographique, les acteurs publics, privés et la société civile agissant dans le domaine de l'eau
Contrat de nappe	Accord entre l'administration du Sebou et les acteurs publics ou privés pour gérer collectivement les nappes.
Coût de l'eau	Coût des services liés à l'eau
DCE	Directive cadre sur l'eau
DPH	Domaine Public Hydraulique
Gestion intégrée	c'est une gestion qui permet d'avoir de l'eau pour que le milieu aquatique fonctionne, de satisfaire les usages durablement et de préserver la santé humaine
HCEFLCD	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte Contre la Désertification
Masse d'eau	Découpage en unités de gestion et de suivi homogènes des ressources en eau sur le plan des caractéristiques naturelles et des pressions qu'elle subit
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MICIEN	Ministère de l'Industrie du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau potable
PDAIRE	Plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau
Pressions	Prélèvements, dégradations physiques, pollution des ressources en eau
Programme d'actions	Le Programme d'actions est une partie du PDAIRE qui identifie les actions nécessaires à mettre en œuvre à l'horizon 2050.
Programme de surveillance	Ensemble des dispositions de suivi à l'échelle d'un bassin hydrographique permettant de dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux
Redevance	Tous ceux qui utilisent de l'eau et en altèrent la qualité et la disponibilité, doivent payer des redevances à l'ABH. Le recouvrement de cette redevance permet d'exécuter les plans de l'ABH et de financer les actions
Scénario tendanciel	Scénario qui consiste à se projeter à une échéance déterminée à partir des tendances observées dans les années passées
SEE	Secrétariat d'Etat à l'Eau
SEDD	Secrétariat d'Etat au Développement Durable
SIE	Le Système d'information sur l'eau rassemble les données collectées relatives à la qualité et la quantité des ressources en eau
Tableau de bord	Dispositif destiné à rendre compte de la mise en œuvre des actions du PDAIRE
UE	Union Européenne

L'OUTIL JUMELAGE

L'initiative de jumelage a été conçue à l'origine par la Commission européenne pour aider les pays candidats à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour adopter et mettre en œuvre le droit communautaire. Depuis 2003, elle est à disposition de certains des nouveaux États indépendants de l'Europe orientale et des pays de la région méditerranéenne.

Les projets de jumelage permettent d'unir les compétences du secteur public des États membres de l'Union européenne et des pays bénéficiaires afin de renforcer les activités de coopération. Ils doivent produire des résultats concrets pour le pays bénéficiaire selon les conditions de l'Accord d'Association conclu avec l'Union.

Pour mettre en place des projets de jumelage, la Commission s'appuie directement sur la coopération et l'expérience administrative des États membres, qui sont tenus de mobiliser des experts de l'administration, des pouvoirs locaux et d'autres organismes publics.

Pour plus de renseignements sur les possibilités et procédures pour mettre en place un jumelage au Maroc, veuillez contacter la CAP-RSA et la délégation de l'Union Européenne: ...

Pays de la zone de voisinage de l'Union Européenne
bénéficiant de financement pour des jumelages:



L'eau, aujourd'hui et demain